

Un projet

Energ'Y Citoyennes

# Assemblée Générale de création de la SAS ENERG'Y CITOYENNE 29 septembre 2016











# ODJ

- .18h15: accueil et émargement
- .18h30 : point sur le projet et échanges
- .19h45 : assemblée générale
- .20h30 : signature des statuts

et buffet citoyen





Un projet

Energ'Y Citoyennes

## PARTIE 1 Point sur le projet











## Introduction : La génèse

- Le précédent des centrales villageoises
- Janvier 2015 : Prise de contact avec La Métro et l'Alec
- . 8 Juin 2015: Le COPIL mensuel

Julien ROBILLARD
Delphine DEROBERT (La Metro)
Bruno DE GASSART
Fabienne MAHREZ
François SIVARDIERE

Marie Filhol (Alec)
Jean David BOUCHER
Frédéric MARILLIER (Enercoop Rhône-Alpes)
Marc MOSSALGUE
André XIBERAS

- Apparition de groupes de travaux
  - . Statut et administratif
  - Modèle économique

- Technique
- Communication



## Introduction: Le premier test

- Dès le départ la volonté de faire travailler main dans la main public et citoyens
- Le test : L'appel à toiture de juillet 2015
  - Une communication qui prend même si la structure n'existe pas : 100 réponses !
  - Seulement 6 toits résistent à l'analyse technique (développement d'outils d'analyse)
  - L'enjeu des copropriétés
  - Un process à construire mais le concept est validé
  - Travail sur le modèle économique avec GEM
  - Réponse à un appel d'offre ESS de La Métro pour monter le projet de société



## Introduction : L'amorçage

#### 2016 : La dynamique s'installe avec les collectivités

- S'appuyer d'abord sur les toits disponibles chez les collectivités
- . Mais incertitude juridique sur collectivités et SAS
- La première levée de fonds
- La communication (site web newsetter, twitter, FB...)
- Les objectifs cette année :
  - Lancer le projet & installer les premières toitures
  - Asseoir le modèle économique
  - Elargir le noyau dur des associés
  - Préparer la suite (mobilisation citoyenne, nouvelle recherche de toitures, etc.)



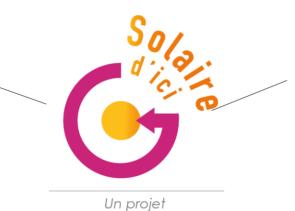
## Les membres associés à la création











Energ'Y Citoyennes

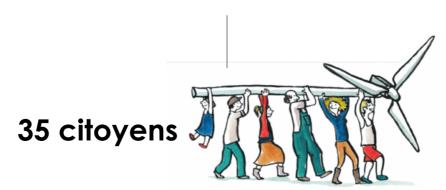








**Humanstore Consulting** 





## Statuts: principales dispositions

- Valeurs fondatrices : contribuer à la transition énergétique
  - Développement des énergies renouvelables
  - Projet local, centré sur la métropole grenobloise
  - Citoyen (capital, gouvernance, toitures, etc.)
  - Projet non spéculatif (dividendes, loyers, salaires)
- SAS: responsabilités des associés à concurrence des apports
- Capital variable : on peut (re)prendre des actions à tout instant
- Durée minimale de détention des actions : 5 ans (mais au minimum 10 ans conseillée)



## Statuts: Gouvernance

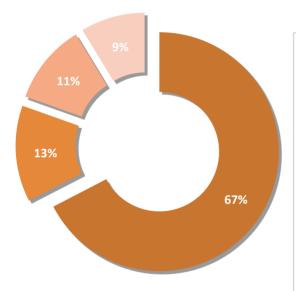
## Assemblée générale tous les actionnaires (= détenteurs d'actions) Répartis en 5 collèges

Conseil de gestion gère et administre 5 à 17 membres actionnaires bénévoles Élus pour 4 ans à la majorité simple Renouvelables par moitié tous les 2 ans Président : 2 mandats maximum

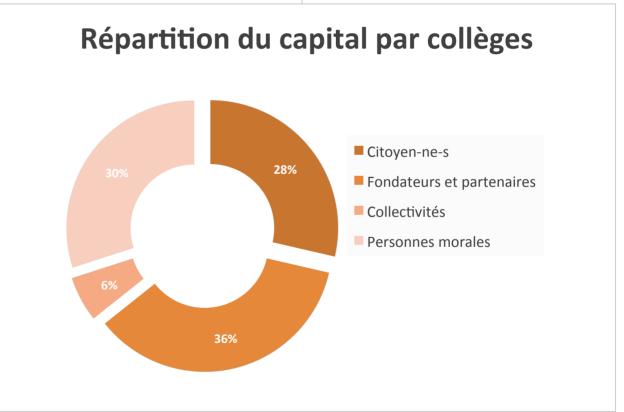


## Statuts : les actionnaires à la création

#### Répartition des actionnaires par collèges



Pas d'hébergeurs





## Statuts : le vote en AG par collège

	Pondération	Oui	Non	Abstentions
Citoyens	30%			
Collectivités	20%			
Personnes morales	10%			
Hébergeurs	10%			
Fondateurs & partenaires	30%			
Résultats	100%			



## Statuts : le vote en AG par collège

	Pondération	Oui	Non	Abstentions	
Citoyens	30%	78%	18%	4%	100%
Collectivités	20%	69%	25%	6%	100%
Personnes morales	10%	72%	23%	5%	100%
Hébergeurs	10%	90%	10%	0%	100%
Fondateurs & partenaires	30%	85%	10%	5%	100%
Résultats	100%	79%	17%	4%	100%



## Installations : 20 premières toitures

#### Une « tranche » 1 de 13 toitures :

- •La Tronche (3) : Eglise St Fréjus, Halle des sports, Ecole des coteaux
- •Saint-Egrève (2): Ecole Monta et Ecole Vence
- •Poisat (2): Ecole MERMOZ, Centre socioculturel et sportif
- •Echirolles (4): Cantine LANGEVIN, Ecole VAILLANT, Logement fonction COUTURIER, Salle Polyvalente MARTIN
- •Eybens (2): Ecole du Bourg, et Centre de loisir

#### Une « tranche » 1bis de 9 toitures :

- •Grenoble (7): Ecoles Menon, Racine, Grand Chalet, Malherbe, Clémenceau; Jaurès et Bert
- •Le Sappey-en-Chartreuse (2): Ecole du Bourg, Salle des fêtes



## Installations : 20 premières toitures Meylan Fontaine Grenoble Saint-Martin-d'Hères Seyssinet-Pariset Le Pont-de-Claix

## Installations : détail de l'avancement

Visite et étude

La date de dépôt de demande de raccordement (Enedis ou GEG) détermine le tarif OA attribué à l'installation

Démarches admin.

Choix installateur

Choix installateur

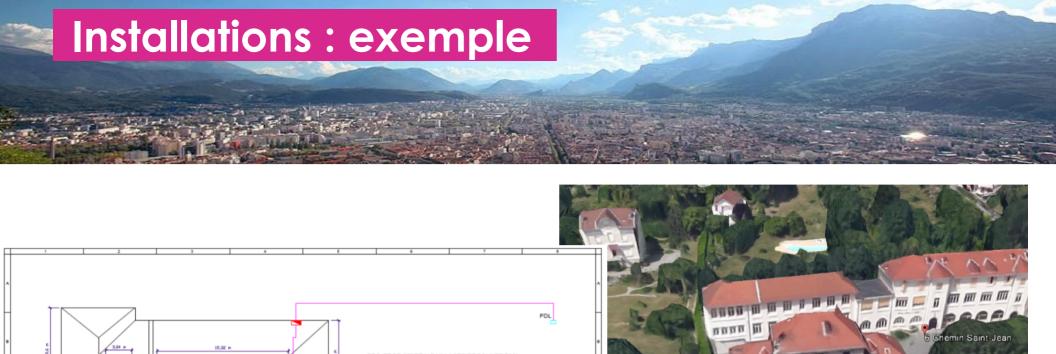
Financement

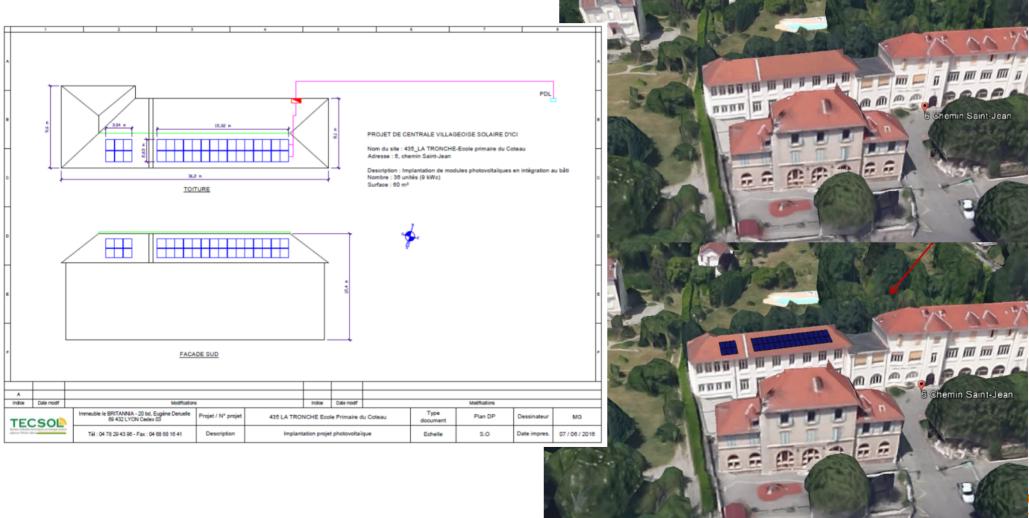
Travaux et MES



Tranche 1







### Installations : les difficultés

Contexte réglementaire toujours mouvant : nouvelle règle des 250 m très contraignante

Trouver des toitures qualifiées (prospection, réponse aux sollicitations)

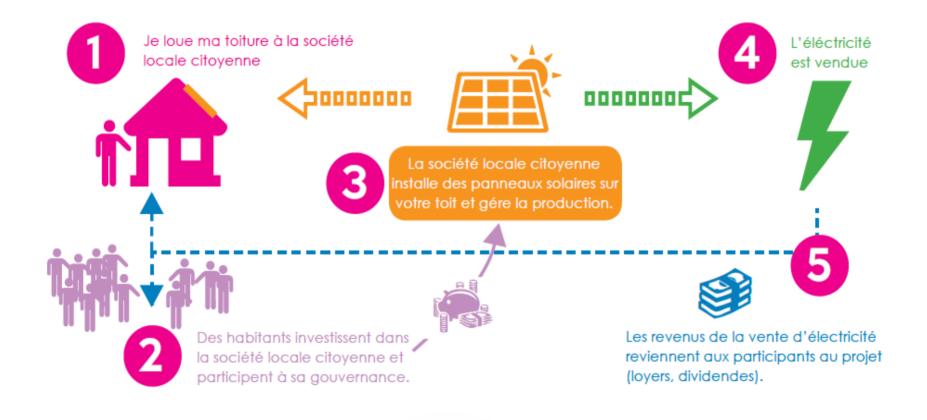
#### Incertitude à chaque étape :

- contrainte d'implantation trop forte
- exemple : avis négatif des ABF
- coût de raccordement trop cher

Modèle économique contraint : installation de 9 kWc



## Modèle économique : les bases





## Modèle économique : l'investissement

Les études et démarches administratives : 2000 €

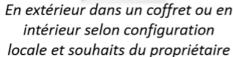
L'installation (panneaux, onduleur, raccordement...): 18000 €

.Autres (consuel, assurance chantier, ...): jusqu'à 1500 €

Un onduleur, 2 coffrets AC/DC, un boitier de monitoring



Liaison courant continu (en intérieur ou en façade)



Liaison courant alternatif

Tranchée



Limite de parcelle

3 coffrets ERDF en limite de propriété





## Modèle économique : l'exploitation

#### Les coûts sont :

- · liés à l'installation (assurance, maintenance, loyer, accès réseau):

  500 euros/an/ installation
- liés à la société (comptabilité, frais bancaire, gestion) jusqu'à 2000 euros/an
- · liés au financement et aux amortissements

## Aujourd'hui le modèle économique ne prend pas en compte :

- •la prospection de toiture
- •la qualification des toitures proposés
- •la coordination
- •l'animation territorial au sens large

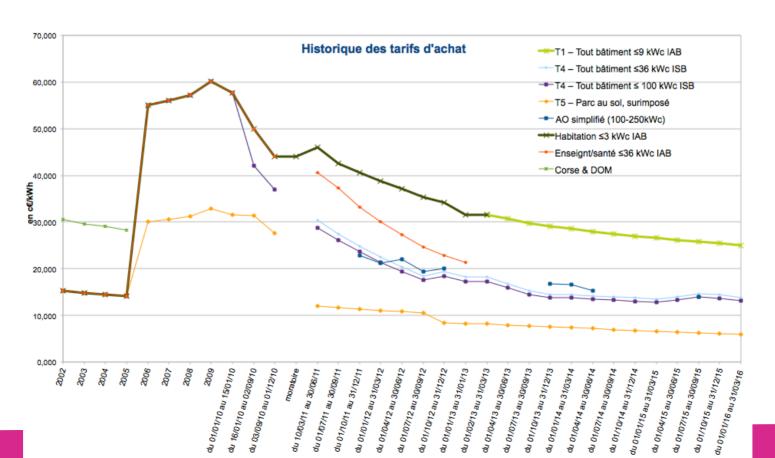


## Modèle économique : la recette!

La recette est unique : la vente de la production d'électricité!

-> Environ 2300 euros / an / installation

Elle dépend du tarif d'obligation d'achat (OA) qui change tous les trimestres





## Modèle économique : la rentabilité

Sur la base de 20 toitures, investissement de : 425 000 €

• Financement via :

.Capital (20%) 85 000 €

.Emprunt (80%) 340 000 €

Un TRI projet de l'ordre de 5 %

Un TRI investisseur à 15 ans de l'ordre de 3%





Un projet

Energ'Y Citoyennes

## PARTIE 2 Assemblée Générale











## Assemblée générale : résolutions

#### <u>1ère résolution : Adoption des statuts</u>

Les associés approuvent et adoptent les statuts de la société par actions simplifiée qui leur ont été présentés et dont ils avaient déjà connaissance.

#### <u>2ème résolution : Constatation du montant du capital à l'issue des opérations</u>

Les associés constatent que le capital à l'issue de l'assemblée générale de création s'établit à 73 400 euros, formés de 734 parts de 100 euros chacune, réparties entre les associés au prorata de leurs apports.



## Assemblée générale : résolutions

#### 3ème résolution : Composition du Conseil de gestion

La proposition de composition du premier conseil de gestion est la suivante :

#### Collège des fondateurs et partenaires :

Agence Local de l'Energie et du Climat représentée par M. Filhol, Grenoble Alpes Métropole représenté par B. Spindler, Fabienne Mahrez, Julien Robillard, François Sivardière

#### Collège des collectivités :

Commune d'Echirolles, représentée par Daniel Bessiron Commune du Sappey-en-Chartreuse, représentée par Vincent Guillot

#### Collège des citoyens :

Bruno De Gassart, Benoit Mollaret, Marc Mossalgue, Sigrid Thomas

## Collèges des hébergeurs : néant

#### Collège des personnes morales :

Energie Partagée Investissement, représentée par Frédéric Marillier



## Assemblée générale : résolutions

#### 4ème résolution : délégation pour démarche de financement

Les associés donnent délégation au Président du conseil de gestion de la société par actions simplifiée afin d'effectuer toute opération de négociation et de signature pour l'achat ou la vente d'une convention de crédit ou toute autre recherche de financement.

#### 5ème résolution : pouvoir au porteur

Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie, à l'effet d'effectuer les formalités et dépôts requis pour l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble.



# Assemblée générale : fin

Réunion du Conseil de gestion pour élection du Président

Signature des statuts par tous les associés !



### Fin



#### Merci de votre attention

Energ'Y Citoyennes contact@solairedici.org













## **Annexes**



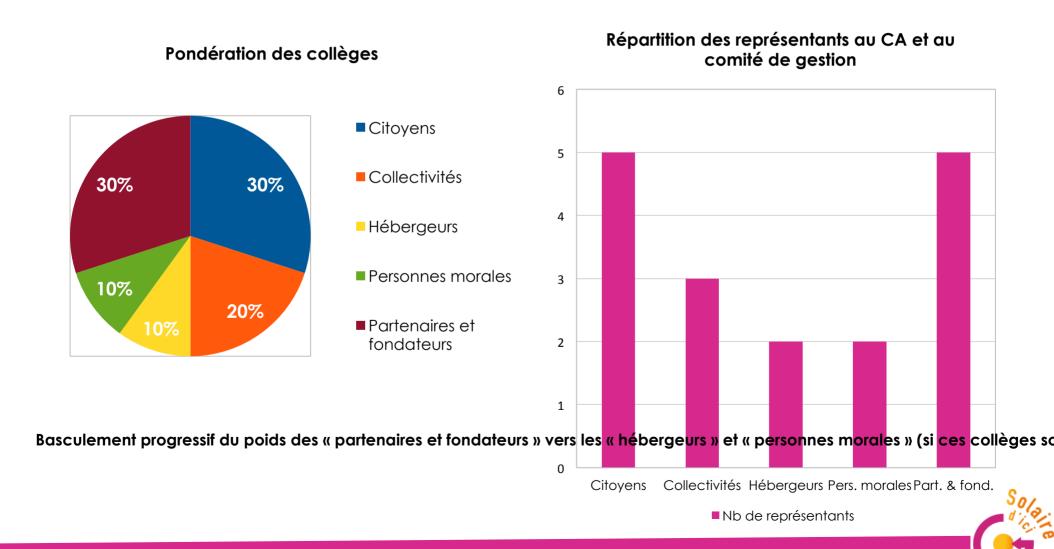
## Solaire d'ici > Le tarif d'obligation d'achat

Type de tarif	Type de l'installation et puissance totale		01/07/15 au 30/09/15	01/10/15 au 31/12/15	01/01/16 au 31/03/16	01/04/16 au 30/06/16	01/07/16 au 30/09/16n h
Tarif dit T1	Intégration au bâti (IAB)	[0-9 kWc]	25,78	25,39	25,01	24,63	24,2x
Tarif dit T4	Intégration simplifiée au bâti (ISB)	[0-36 kWc]	14,70	14,40	13,82	13,27	12,7x
		[36-100 kWc]	13,96	13,68	13,13	12,61	12,1x
Tarif dit T5	Autres installations sur bâtiment	[0-100kW]	6,28	6,12	5,96	5,80	5,65
Tarif dit T5	Autres installations	[0-12MW]	6,28	6,12	5,96	5,80 jusqu'au 29/05/2016 puis 0	0



## Solaire d'ici > la gouvernance (SAS)

#### Représentation et poids des acteurs dans Energ'Y Citoyennes



### Solaire d'ici > Quel cadre ?

## Une convention d'occupation temp. du domaine public de 20 ans Un loyer symbolique de 1 à 2 euros par m2 et par an Des engagements

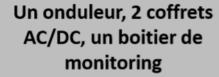
- De la société locale pour ne pas perturber la vie du lieu, pour entretenir régulièrement l'installation et pour contracter toutes les assurances nécessaires
- Du propriétaire pour ne pas perturber la production photovoltaïque pendant 20 ans (notamment en créant des ombrages sur les panneaux)

#### Au bout de 20 ans, le choix :

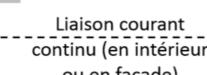
- De signer un nouveau bail avec la société locale, pour une nouvelle durée, avec une éventuelle renégociation du loyer
- De récupérer gratuitement l'installation en en assumant les charges



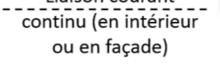
## Les équipements installés



En extérieur dans un coffret ou en intérieur selon configuration locale et souhaits du propriétaire



continu (en intérieur ou en façade)



Un ensemble de modules

photovoltaïques en toiture



Limite de parcelle



Liaison courant alternatif

Tranchée

Source: Centrales Villageoi



#### Quelles toitures?

- •Favorables à une production solaire : exposition au soleil, peu d'encombrement (antennes, cheminées, velux, etc.) distance au réseau électrique, etc.
- •Charpentes en bon état (sauf si travaux prévus)
- Absence d'amiante (sauf si désamiantage prévu)
- •Au minimum 50 m2

- La mise à disposition comprend aussi un espace mural pour l'onduleur
- Optionnel, une servitude pour le passage des câbles en tranchée



## Part du capital

- Disponibilité des fonds : Cession et remboursement impossible les 5 premières années de détention sauf dérogation du conseil de gestion
- •Frais: aucun frais de dossier
- Sécurité: souscrire au capital d'une SAS inclut un risque financier. Le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit. Les projets d'énergie renouvelable ont une garantie de chiffre d'affaire à travers le contrat d'obligation d'achat de 20 ans.
- •Gouvernance : tout prise de capital est associée à des droits, notamment la participation au AG



## Part du capital

- •Type de produit : part de capital d'une SAS à capital variable
- Montant: 100 euros la part, mais incitation à prendre 500 euros = 1 panneau PV
- •Fiscalité: pas d'avantage fiscal
- Rémunération: limitée par le projet (investir au fur et à mesure dans des nouveaux moyens ENR) et le modèle économique. Rendement de l'ordre de 0 à 3% max par an. En fonction des décisions de l'AG des associés.
- Durée de placement : durée conseillée d'au moins 10 ans vu la nature du projet.

